

2023 DVD 116 Subvention forêt urbaine place de la Catalogne 14è - Autorisation de signer la convention définissant les modalités de l'aide attribuée au titre du « fonds vert » (790 840,26 €)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la décision de demande de subvention de la Ville de Paris à l'État en date du 3 avril 2023 ;

Vu le courrier en date 11 août 2023 du préfet de la région Ile-de-France adressé à la Mairie de Paris confirmant l'attribution d'une subvention au titre du Fonds vert d'un montant de 790 840,26 euros pour la réalisation de l'opération « Création de la forêt urbaine de la place de Catalogne » dans le 14^{ème} arrondissement ;

Vu le projet de délibération 2023 DVD 116 par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer avec l'État une convention de financement au titre du « Fonds verts » pour la création de la forêt urbaine de place de Catalogne dans le 14^{ème} arrondissement (790 840,26 €) ;

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement du 14ème arrondissement de Paris en date du XXX

Sur le rapport présenté par Christophe NAJDOVSKI, au nom de la 8^{ème} commission ;

Délibère

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'État la convention dont le texte est joint à la présente délibération pour le versement d'une subvention d'un montant de 790 840,26 € au titre du « Fonds vert » pour la création de la forêt urbaine place de Catalogne dans le 14^{ème} arrondissement ;

Article 2 : Les recettes seront inscrites sur le budget de la Ville de Paris pour les exercices 2024 et suivants.